



SEIGNOSSE

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2018/2019 – 2020/2021

VILLE DE SEIGNOSSE
PÔLE EDUCATION ENFANCE JEUNESSE (EEJ)
EEJ@SEIGNOSSE.FR

TABLE DES MATIERES

I.	INFORMATIONS GENERALES.....	4
1.	Périmètre territorial du projet	4
2.	Compétence de la commune :	4
3.	Les personnes en charge du PEDT.....	4
4.	Pôle gestionnaire.....	5
5.	Durée du PEDT	5
6.	Champs d’application du PEDT et tranches d’âges	6
7.	Structures et temps concernés	6
8.	Organisation du temps scolaire à la prochaine rentrée des classes	6
9.	Organigramme administratif du Pôle Education Enfance Jeunesse (EEJ)	7
II.	ETAT DES LIEUX.....	7
1.	La commune Seignosse.....	7
a)	Evolution de la commune	8
b)	Maremne Adour Côte Sud (MACS), la communauté de communes (CDC) dont fait partie la Ville de Seignosse.	9
2.	Données sociodémographiques (sources INSEE au 01/06/2018)	12
3.	Les établissements scolaires	14
4.	Les activités périscolaires et extrascolaires	15
a)	Accueil du matin : de 7h30 à 8h50	15
b)	Pause méridienne avec restauration : de 12h00 à 13h20	15
c)	Accueil du soir : de 16h30 à 18h30.....	16
d)	L’accueil de loisirs l’Ile aux couleurs.....	16
e)	Les temps d’activités périscolaires	16
f)	L’accueil de loisirs adolescent	17
g)	Les enfants en situation de handicap	17
h)	La micro-crèche « l’Ilot câlins »	18
i)	Les équipements sportifs et culturels.....	18
j)	SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)	19
III.	Public cible	20
1.	Modalité de participation des enfants et des jeunes	21
a)	Les enfants	21
b)	Les jeunes.....	21
IV.	PLACE DE DES PARENTS DANS LES STRUCTURES	21
V.	PARTENAIRES DU PROJET	22
VI.	STRUCTURE DE PILOTAGE.....	22

VII.	SECURITE.....	23
VIII.	INTENTIONS EDUCATIVES.....	23
1.	Valeurs partagées.....	23
2.	Les objectifs du PEDT et l'évaluation.....	24
IX.	MODALITE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DES FAMILLES.....	27
X.	OUTILS DE L'EVALUATION	27
1.	Indicateurs quantitatifs et qualitatifs	27
XI.	MODALITE D'ORGANISATION GLOBALE DU PEDT.....	28
1.	Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :.....	28
2.	Pour les enfants d'âge maternel	28
3.	Pour les enfants d'âge élémentaire	29
XII.	GLOSSAIRE	29

I. INFORMATIONS GENERALES

1. Périmètre territorial du projet

Le Projet Educatif Territorial concerne la ville de Seignosse. Il est porté par la commune :

Mairie de Seignosse
1998, avenue Charles de Gaulle
40510 Seignosse
Téléphone : 05 58 49 89 89
Adresse électronique : eej@seignosse.fr

Ce territoire n'est pas classé en zone prioritaire

2. Compétence de la commune :

	0/3 ans	3/6 ans	6/11 ans	11/14 ans	14/17 ans
Petite enfance – Micro-crèche Ilot câlins	X				
Accueil périscolaire du matin		X	X		
Pause méridienne		X	X		
Accueil périscolaire du soir		X	X		
Permanence du mercredi midi		X	X		
Temps d'activités périscolaires		X	X		
Accueil de loisirs périscolaire du mercredi		X	X		
Accueils de loisirs extrascolaires (vacances scolaires)		X	X	X	X
Accueil de loisirs périscolaires du mercredi, ou extrascolaires de samedi				X	X
Pause méridienne dont restauration scolaire		X	X		
Séjours de vacances		X	X	X	X

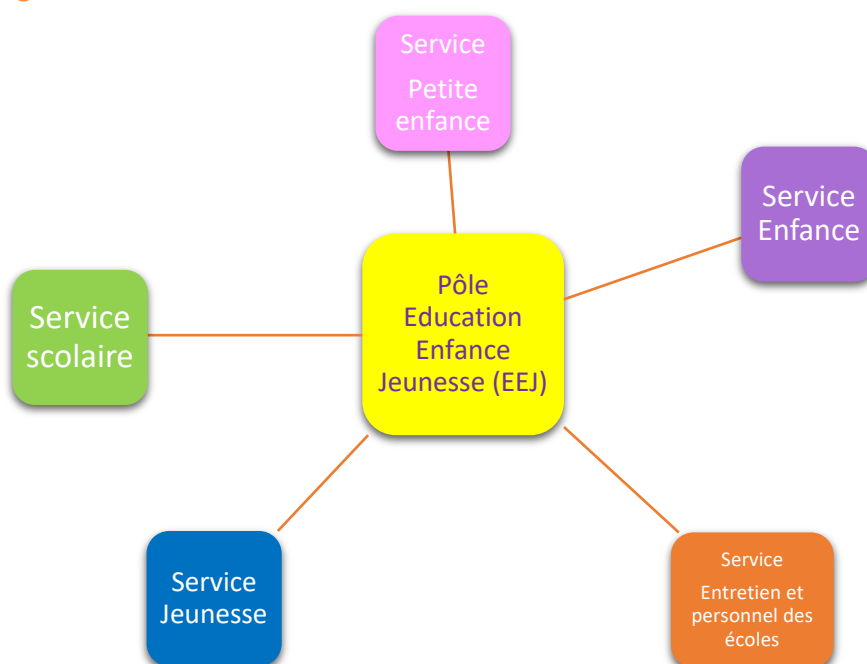
La ville de Seignosse a souhaité restructurer ses services liés à l'éducation, l'enfance et la jeunesse autour d'un pôle cohérent afin de donner plus de sens, de lisibilité et de transversalité aux actions éducatives menées sur le territoire. De cet objectif, est né le Pôle éducation enfance Jeunesse.

3. Les personnes en charge du PEDT

ELUS	
Nom Prénom	Lionel CAMBLANNE
Fonction	Maire, Conseiller départemental
Adresse postale	Hôtel de Ville - 40510 Seignosse
Téléphone	05 58 49 89 89
Mail	mairie@seignosse.fr
Nom Prénom	Adeline Moindrot
Fonction	Maire adjoint Education, chargée de l'école, l'enfance, la jeunesse et des projets innovants

Adresse postale	Hôtel de Ville - 40510 Seignosse
Téléphone	05 58 49 89 89
Mail	adeline.moindrot@seignosse.fr
TECHNICIENS	
Nom Prénom	Mathurin BIRBA
Fonction	Responsable du Pôle Education Enfance Jeunesse, pilotage du PEDT
Adresse postale	Hôtel de Ville - 40510 Seignosse
Téléphone	05 58 49 89 94
Mail	mathurin.birba@seignosse.fr – eej@seignosse.fr
Nom Prénom	Laurence SOUBIRAN
Fonction	Responsable du service enfance, Coordinatrice du PEDT
Adresse postale	Hôtel de Ville - 40510 Seignosse
Téléphone	05 58 49 89 82
Mail	laurence.soubiran@seignosse.fr – eej@seignosse.fr

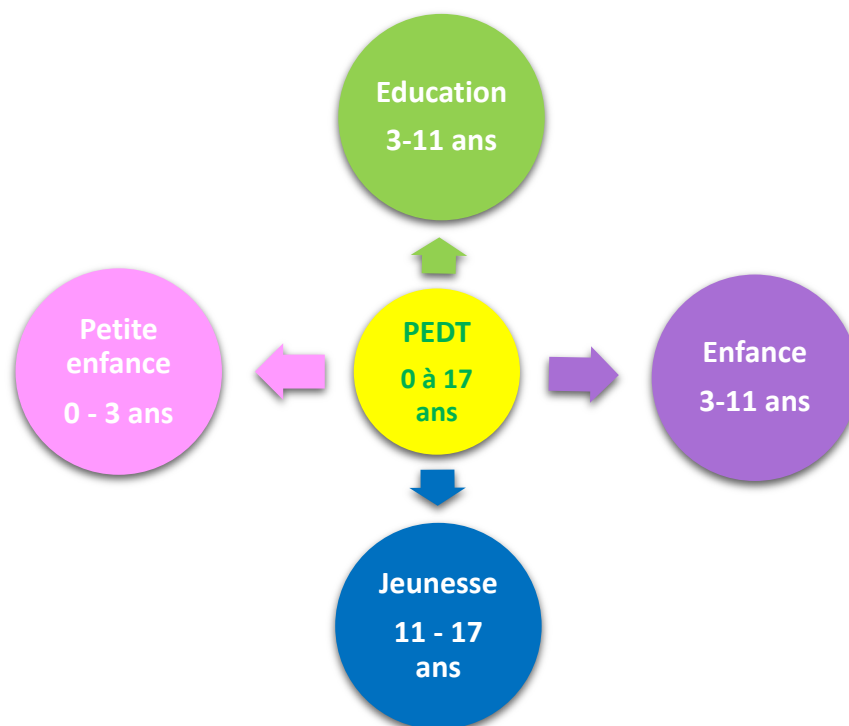
4. Pôle gestionnaire



5. Durée du PEDT

La ville souhaite inscrire le PEDT dans la durée et prévoit sa mise en œuvre sur 3 ans, soit de septembre 2018 à août 2021. Monsieur le Directeur académique a validé le maintien de l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours et demi à Seignosse. Cette validation prenait en compte la demande de permutation de l'allègement de la journée scolaire du mardi au bénéfice d'un allègement de la journée scolaire le lundi.

6. Champs d'application du PEDT et tranches d'âges



La jeunesse et la petite enfance n'avaient pas été intégrées au PEDT compte tenu de leur date de leur création. Aujourd'hui ces structures y seront étroitement associées.

7. Structures et temps concernés

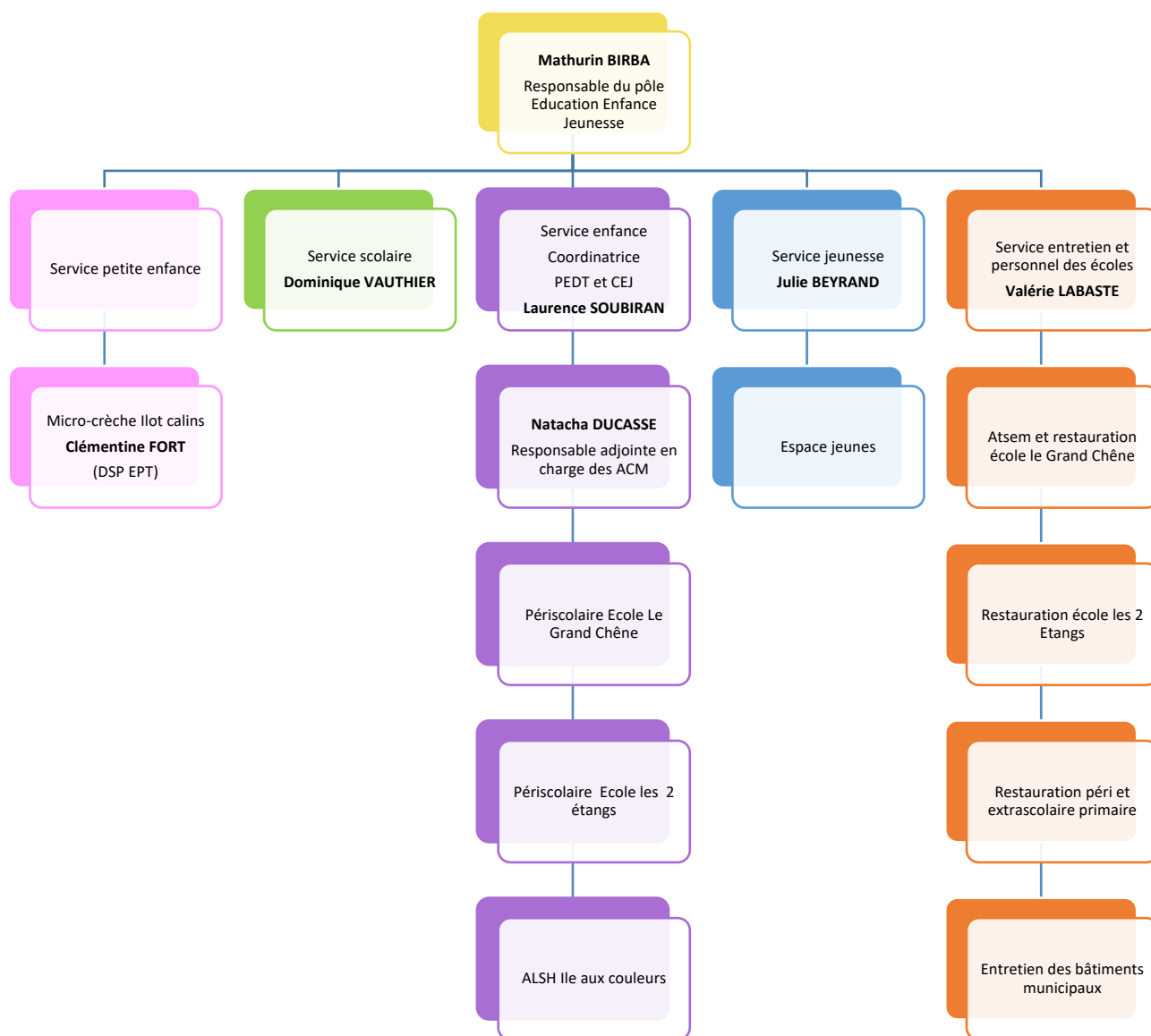
Petite enfance	Education	Enfance	Jeunesse
Micro-crèche Ilot Câlins	Ecole le Grand Chêne	Accueil du matin et du soir	ALSH mercredis et samedis
	Ecole les 2 Etangs	Pause méridienne	ALSH vacances scolaires
		TAP	Séjours de vacances
		Accueil du mercredi	
		ALSH vacances scolaires	
		Séjours de vacances	

8. Organisation du temps scolaire à la prochaine rentrée des classes

Jours	7h30 – 8h50	9h – 12h	12h – 13h20	13h30 - 15h	15h – 16h30	16h30 – 18h30
Lundi	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	TAP	Accueil périscolaire
Mardi	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Ecole	Accueil périscolaire
Mercredi	Accueil périscolaire	Ecole	Périscolaire du mercredi après-midi			
Jedi	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Ecole	Accueil périscolaire
Vendredi	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	TAP	Accueil périscolaire

L'accueil des élèves a lieu 10 minutes avant la classe.

9. Organigramme administratif du Pôle Education Enfance Jeunesse (EEJ)



II. ETAT DES LIEUX

1. La commune Seignosse

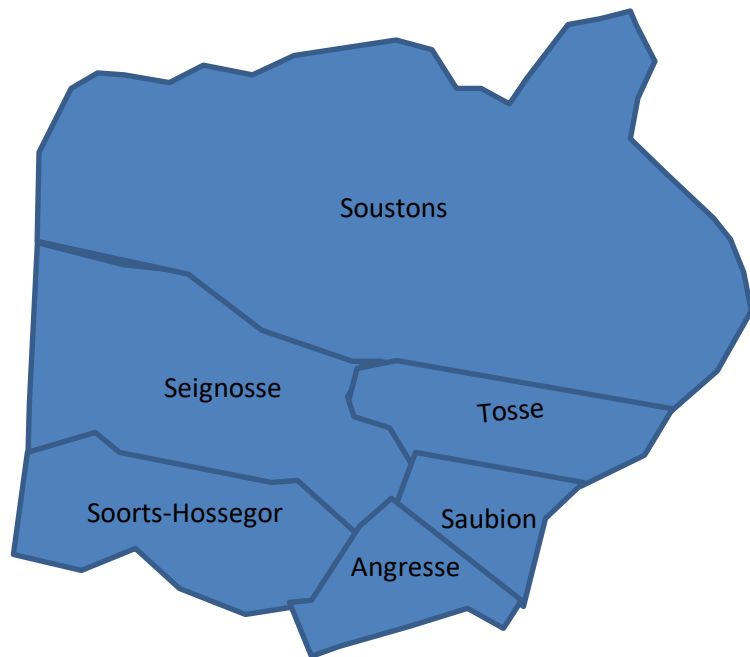
Seignosse est une petite ville française, située dans le département des Landes et la région de la Nouvelle-Aquitaine (anciennement Région Aquitaine). Ses habitants sont appelés les Seignossais et les Seignossaises. Seignosse compte 3 841 résidents l'hiver et environ 40 000 en été. C'est une ville touristique du fait qu'elle se situe au bord de l'océan Atlantique.

La ville elle-même, « le Bourg » rejoint « Seignosse océan », la station située au bord de l'océan Atlantique, à travers 5 kilomètres de forêt bordée d'une piste cyclable vallonnée. Elle compte 6 km de plage répartis en 4 plages surveillées. Seignosse s'étend en tout sur 3 619 hectares, dont près de 2 500 hectares de forêt.

Bordée par l'océan Atlantique, Seignosse est entourée de 5 communes et fait partie du canton de Soustons et de l'arrondissement de Dax.



OCEAN ATLANTIQUE



a) Evolution de la commune

Le Bourg est le cœur de la commune. C'était à l'origine un village de pêcheurs, d'agriculteurs, de sylviculteurs et comptait environ 500 habitants.

Evolution de la commune en quelques dates clefs.

- 1900 : Création de la place publique.
- **1910** : Achat du « bosquet de Guicharnaud » à la commune de Urt dans l'objectif de **construire un groupe scolaire et de l'hôtel de ville.**
- 1913 : Construction de l'actuelle mairie.
- 1922 : Eclairage public pour la mairie, l'école et la Poste.
- 1948 : Construction du premier village vacances « Louis Forestier ».
- **1956 : Inauguration de l'école maternelle** et construction du premier bâtiment du village vacances « Les Violettes ».
- 1962 : Construction du VVF « Les Estagnots ».
- 1964 : Ouverture de la première plage de Seignosse : « Les Casernes ».
- 1965 : Début aménagement de la station de Seignosse Le Penon. Ouverture de la plage des Estagnots.
- 1967 : Construction du VVF des « Tuquets ».
- 1970 : Construction du village vacances du « Domaine de l'Agréou ».
- 1975 : Construction du village vacances des « Canards Sauvages » et du camping municipal.
- 1979 : Inauguration du Hall des Sports.
- 1980 : Construction du camping caravaning « Les Oyats ».
- 1988 : Ouverture de la salle des Bourdaines (salle de spectacles, manifestations, concerts...) située à Seignosse Océan.
- 1989 : Ouverture du golf 18 trous.
- 1994 : Agrandissement du village vacances « Les Violettes ».
- 1996 : Ouverture du centre de loisirs été, et du périscolaire, déclarés
- 1996 : Ouverture de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) l'Alaoude.
- 1997 : Ouverture du nouvel Office de Tourisme.
- 1999 : Ouverture du parc aquatique « Atlantic Park ».
- 2003/2004 : Début de création de pistes cyclables.

- **2011 : Inauguration de la nouvelle école « Les Deux Etangs »** qui a ouvert ses portes pour la rentrée 2010/2011.
- **2014 : Ouverture de l'Espace Jeunes en août.**
- **2017 : Ouverture de la micro-crèche « L'îlot aux câlins » en mai.**
- **2017 : Création du Pôle Education Enfance Jeunesse et recrutement de son responsable.**
- 2018 : Création d'un skate Park au Bourg et réaménagement du hall des sports.

Le Bourg était bien plus développé que le côté Océan. Ce n'est que dans les années 70, dans le cadre de l'aménagement de la côte Aquitaine, que ce dernier a connu une forte évolution même si auparavant quelques bâtiments étaient destinés au tourisme. De plus, c'est devenu l'un des lieux les plus prisés du monde dans le domaine du surf. C'était d'ailleurs à Seignosse que se situait le siège de la Fédération Française de Surf (1977 à 1984). Ce n'est qu'en 2009 que le nom de « Seignosse Océan » succède à celui de « Seignosse Le Penon ». Ce lieu va être amené à se développer d'ici les prochaines années afin d'être plus vivant toute l'année.

La commune vient d'obtenir le label « Pavillon bleu » qui a une forte connotation touristique et est le symbole d'une qualité environnementale exemplaire. Il favorise une prise de conscience générale envers un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses (poubelles de tri, sanitaires, accessibilité, qualité de l'eau de baignade, information sur la faune et la flore locales).

b) Maremne Adour Côte Sud (MACS), la communauté de communes (CDC) dont fait partie la Ville de Seignosse.

La commune de Seignosse fait partie de la communauté de communes de MACS qui regroupe 23 villes des Landes. Avant la création de MACS, ces collectivités étaient regroupées en 2 SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) : celui de la Côte Sud et celui de Maremne. C'est en 2001 que les communes suivantes se sont réunies : Seignosse, Angresse, Azur, Benesse-Maremne, Capbreton, Josse, Labenne, Magescq, Messanges, Moliets-et-Maâ, Orx, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Martin-de-Hinx, Saint-Vincent-de-Tyrosse (siège social de MACS), Saubion, Saubrigues, Saubusse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tosse et Vieux-Boucau. Ces communes comptent plus de 60 000 habitants soit près de 15% de la population landaise. Le territoire s'étend sur 611 kilomètres carrés. Il se situe plus ou moins sur le bord du littoral atlantique. On y comptabilise plus de 35 kilomètres de plage.

MACS dispose de plusieurs compétences.

- Les compétences obligatoires :
 - l'aménagement de l'espace communautaire,
 - le développement économique (création, extension, gestion des parcs économiques),
 - la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
 - l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
 - la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Les compétences optionnelles :
 - protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
 - la politique du logement et le cadre de vie,
 - la création, l'aménagement et l'entretien des voiries,
 - la construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
 - l'action sociale d'intérêt communautaire,
 - la création et gestion de maisons de services au public.
- Les compétences facultatives :
 - la gestion équilibrée des cours d'eau,

- le sport et la culture,
- le pilotage du projet éducatif communautaire,
- le réseau haut débit de communications électroniques,
- l'atelier multi-services informatique (AMI),
- l'informatique communautaire,
- la création et la gestion d'une unité de production culinaire,
- la crèche à vocation économique.

Font parties de la compétence sociale, les services du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la culture et du sport qui est organisé en plusieurs secteurs :

- La petite enfance avec un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) qui est un moyen pour les familles de s'informer sur les modes d'accueil existants sur le territoire. C'est aussi un lieu d'échanges, d'écoute et de professionnalisation qui favorise la qualité d'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles. Des agents animent et répondent aux questions des parents et des assistantes maternelles. Ce secteur accompagne les élus et les techniciens sur le développement des politiques en direction de la petite enfance. Depuis la rentrée 2012, une halte-garderie itinérante a été mise en place sur les communes de Seignosse, Magescq, Saubion et Saint-Martin-de-Hinx. Elle fait escale une fois par semaine dans chacune de ces collectivités. Elle répond ainsi aux attentes des parents qui ont souvent des difficultés pour trouver un moyen de garde. Elle permet aussi d'offrir aux enfants de 18 mois à 4 ans, non scolarisés, la découverte de la vie en collectivité et de s'épanouir. Sur Seignosse, elle est présente le mercredi matin dans les locaux de l'accueil périscolaire de l'école du Grand Chêne.
- L'enfance et la jeunesse, où 2 agents animent et coordonnent le réseau des directeurs des accueils. Ils organisent des projets pour les enfants et les jeunes de 3 à 18 ans. Ce secteur accompagne les élus et les techniciens sur le développement de structures ou projets.
- La culture est vivante sur le territoire de MACS : elle questionne, elle enrichit, elle ouvre l'esprit. Depuis plusieurs années, la Communauté de communes mise sur la dynamique culturelle comme un des moteurs de son développement. MACS est aujourd'hui un véritable médiateur et une pépinière de projets en la matière sur le territoire. Le service culture accompagne les communes dans le développement de leur identité culturelle. Pas à pas, des pôles artistiques se dessinent sur le territoire :
 - le pôle sud à Tyrosse basé sur la musique, a ouvert ses portes en janvier 2014,
 - le pôle danse : la Marensine à Soustons,
 - la maison de l'oralité et du patrimoine à Capbreton, ouvert depuis juillet 2013,
 - à Labenne, un pôle scientifique, numérique et arts plastiques devrait voir le jour,
 - le CIAS.

Maremne Adour Côte Sud a élaboré son projet éducatif. Celui-ci ne se substitue pas aux projets éducatifs de chaque commune mais propose un cadre dans lequel s'inscrivent des actions de compétences communautaires et des axes de développement qui seront initiés dans le cadre des politiques éducatives locales. Ce projet éducatif communautaire a pour buts de :

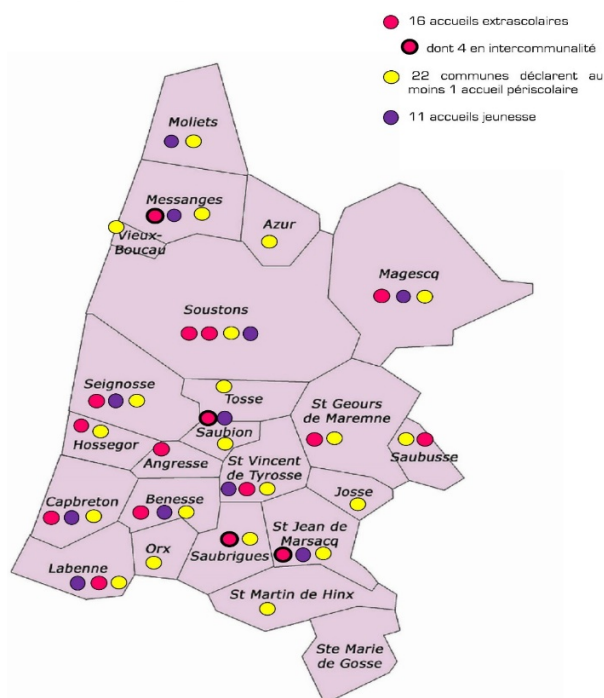
- promouvoir les valeurs éducatives suivantes :
 - la prise en compte de tous les jeunes enfants, enfants et jeunes,
 - la lutte contre les discriminations et les inégalités,
 - le respect de soi, des autres et de l'environnement,
 - l'exercice des droits et devoirs des enfants et des jeunes,
 - le respect du principe de laïcité,
 - l'épanouissement des enfants et des jeunes, leur prise d'autonomie par des activités éducatives,
 - l'accompagnement à la citoyenneté active et responsable.
- Définit les orientations ci-après :
 - faciliter la vie quotidienne des familles,
 - garantir une égalité dans la qualité d'accueil et d'accès aux services et aux activités,
 - transmettre ce qui caractérise l'identité du territoire,
 - accueillir les nouveaux arrivants et favoriser les rencontres avec la population déjà implantée et entre les générations,
 - impliquer les enfants, les jeunes et les parents dans la vie sociale locale,

- développer l'apprentissage des nouvelles technologies et des activités d'expression et de création,

Les communes de MACS sont **inégalement équipées en structures petite enfance et jeunesse**. D'après le schéma ci-après, certaines collectivités ne disposent pas toutes des installations nécessaires pour répondre aux besoins des habitants.

Le schéma qui suit représente les accueils enfance et jeunesse sur le territoire de MACS au 28/04/2016 (source DDCSPP). Il a été réactualisé en août 2016 par MACS et distingue :

- 22 accueils périscolaires (sauf SMG),
- 5 espaces jeunes en périscolaire (Seignosse, Soustons, Labenne, Capbreton, Benesse),
- 8 espace jeunes en extrascolaire (Seignosse, Capbreton, Labenne, Soustons, SJM, Tyrosse, Saubion, Benesse).



Carte des différentes structures petite enfance et jeunesse

Les structures petite enfance n'apparaissent pas dans cette carte mais la communauté de communes compte une dizaine de crèches ou micro-crèches ce qui n'est pas satisfaisant vu le nombre d'habitants et son évolution. Des assistantes maternelles couvrent le territoire afin de pallier le manque de structures. Les places sont peu nombreuses et les délais d'attente dans les établissements d'accueil des jeunes enfants sont longs. Les crèches et haltes garderies offrent 218 places en accueil régulier, 37 en occasionnel et les assistantes maternelles offrent 981 places soit un total de 1 236 places pour 1 160 susceptibles d'avoir un besoin de garde. A cet effet, le territoire MACS répond aux besoins de garde de la petite enfance mais ceux-ci sont inégalement répartis.

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du territoire communiquent peu entre eux. Les enfants vont respectivement dans leur centre. Les enfants accueillis sont ceux dont les parents résident sur la commune de Seignosse ou y travaillent. Il en va de même pour les autres accueils du territoire. Hormis lors des séjours ou activités organisés par MACS, les centres se côtoient peu ou pas. La communauté de communes joue alors un rôle important dans les relations, échanges et rencontres. Depuis plusieurs années, elle organise des séjours rassemblant des ALSH en camping par tranche d'âge (3/5 ans, 4/6 ans et 7/9 ans) avec une thématique et un projet pédagogique spécifique. Cependant, il arrive parfois que des enfants des communes

voisins fréquentent les accueils municipaux : parents travaillant intra-muros, praticité par rapport au lieu du travail, par habitude. Ces acceptations se font en fonction des places disponibles.

Pour l'espace jeunes, le fonctionnement diffère. En effet, les jeunes peuvent venir des communes extérieures. Il n'y a pas de priorité aux jeunes Seignossais. Il est d'ailleurs fréquent que les jeunes soient inscrits sur plusieurs structures jeunesse et ainsi adaptent leur temps de loisirs en fonction des différents programmes proposés. Une grande majorité des structures jeunesse fonctionnent avec un seul animateur. A cet effet, il est plus fréquent que les animateurs se regroupent pour mettre en place des activités ou des projets afin de mutualiser les ressources. De plus, MACS met en place plusieurs fois dans l'année des projets qui regroupent plusieurs voire toutes les structures jeunesse du territoire : raid ados, rencontres électriques, projet numérique...

En fonction des moyens et des volontés politiques, certaines communes possèdent un accueil commun. Par exemple les enfants de la commune de Josse se dirigent vers l'accueil de loisirs de Saint-Jean-de-Marsacq, ceux de Saubion à Tosse. Cette organisation permet de mutualiser les dépenses et les recettes.

On compte 13 espaces jeunes en 2018 contre 7 en 2011 ; 16 accueils extrascolaires contre 14 en 2012 et 10 crèches et micro-crèches.

Le chômage chez les jeunes est très présent et continue d'augmenter. Ceci est dû en particulier à la fin des contrats à durée déterminée et aux emplois précaires. Pour trouver un emploi stable, ils doivent souvent aller vers des villes plus importantes comme Dax, Bayonne, Biarritz voire Bordeaux ou Toulouse. Le chômage est passé de 12,9% en 2009 à 15,5% en 2014 et les 15- 24 ans sont les plus touchés : 27,9% chez les hommes et 34% chez les femmes, malgré une légère hausse du bassin d'emploi (2,3%). La population augmente plus vite que les offres d'emploi, ce qui pourrait expliquer cette hausse du chômage.

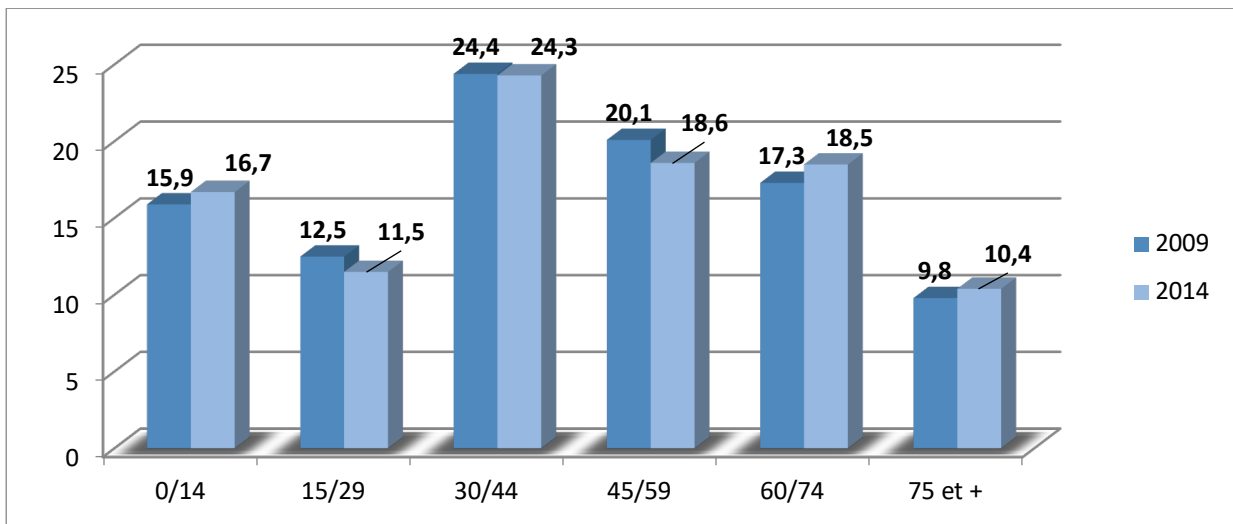
2. Données sociodémographiques (sources INSEE au 01/06/2018)

Seignosse suit la tendance démographique de la France et du territoire MACS, c'est-à-dire qu'elle connaît une croissance de la population. On constate une évolution de 16,6% entre 2008 et 2014.

	1990	1999	2008	2014
Population	1 630	2 423	3 131	3 756

Cette évolution est principalement due à la construction de plusieurs résidences dans le Bourg. La commune recouvre également de nombreux atouts : des commerces de proximité (salon de coiffure, boucherie, épicerie, tabac-presse, petite restauration, fleuriste...), des services médicaux (médecins généralistes, cabinets dentaires, d'infirmières, de kinésithérapeutes, pharmacie), des structures de loisirs (Hall des Sports, stade sportif, golf, fronton, city stade, skate park), deux écoles (une primaire et une élémentaire), des accueils d'enfants (micro-crèche, halte-garderie itinérante, accueils périscolaires, accueil de loisirs, espace jeunes), un EHPAD. La proximité des axes routiers majeurs (RN10, A63/64), de la plage (10 minutes) et de la montagne (1 heure) participent à l'attractivité de la région et donc de la commune.

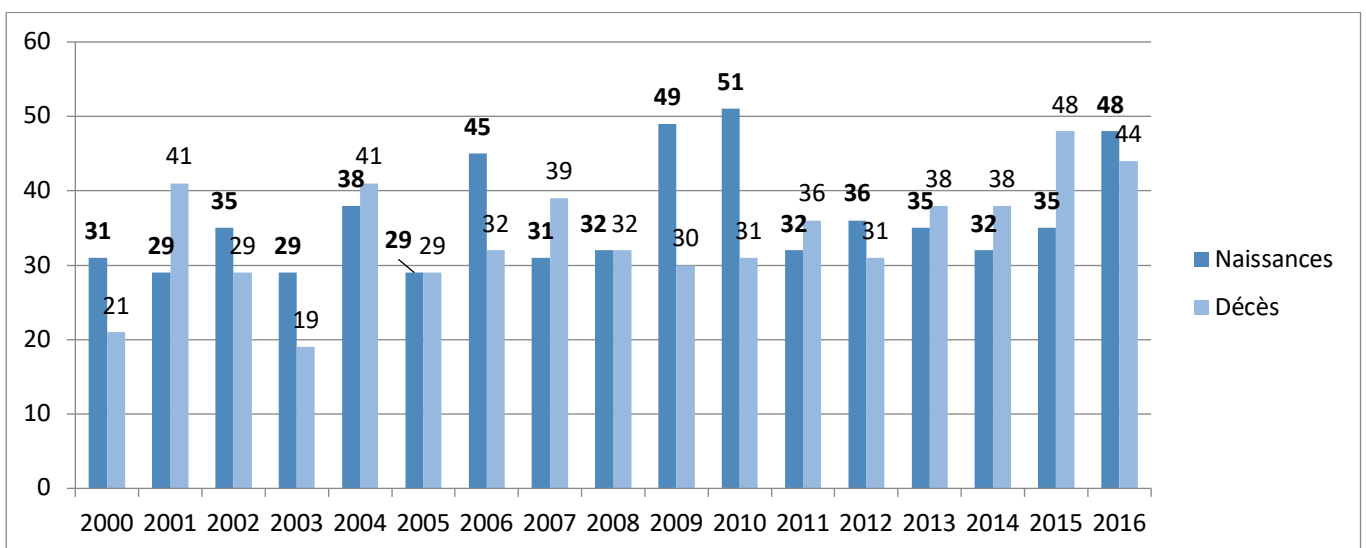
Il est intéressant d'étudier la composition de cette population, en commençant par une comparaison en pourcentage, par tranche d'âge entre 2009 et 2014, suivant le tableau ci-après.



D'une manière générale, les plus de 60 ans connaissent une augmentation entre 2009 et 2014. Ils représentent 28,9% de la population. Les moyens médicaux et les dispositifs humains mis en place pour les seniors contribuent à une longévité plus importante. L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne peut pas toujours répondre favorablement aux demandes. Les familles doivent donc trouver d'autres solutions (autres EHPAD sur le territoire, aides à domicile, amélioration de l'habitat...). Il apparaît une stabilité des 30/44 ans et en même temps, une légère hausse des 0/14 ans. Les 30/44 ans représentent à eux seuls, 24,3% de la population mais connaissent une stabilité entre 2009 et 2014. Il est constaté une diminution des 15/29 ans. Ceux-ci d'une manière générale, recherchent des lieux de vie dont le bassin d'emploi est plus florissant et/ou les propositions d'études sont plus importantes.

De nombreuses constructions sont en cours de réalisation et le projet Seignosse 2030, lancé en 2016 qui vise à aboutir à terme à la rénovation de la station de Seignosse en la rendant attractive et intégrée, attirera davantage de population.

Les naissances et les décès sur la commune sont assez variables d'une année à l'autre. La population reste donc assez équilibrée même si elle a une tendance vieillissante. En effet, en 2009 et 2010, on peut constater un grand pic d'évolution positif dans le nombre de naissances. Durant 3 ans, la commune a connu plus de décès que de naissances mais ceci ne veut pas dire que le nombre de la population a tendance à baisser. En effet, les ménages cherchent à s'installer sur la commune pour les différents pôles attractifs cités plus haut.



L'étude plus approfondie de la composition des ménages et de ses évolutions entre 1999 et 2014 permet d'identifier les changements et les nouvelles formes de familles.

	2009	%	2014	%
Ensemble	1548	100	1729	100
Ménage d'une personne :	532	34,4	583	33,7
- Hommes seuls	296	19,1	276	16
- Femmes seules	236	15,2	307	17,8
Autres ménages sans famille	68	4,4	15	0,9
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	948	61,2	1131	65,4
- Un couple sans enfant	484	31,3	574	33,2
- Un couple avec enfant(s)	364	23,5	447	25,9
- Une famille monoparentale	100	6,5	110	6,4

Depuis 2009, on constate une évolution à la hausse des couples avec et sans enfant. Malgré cela, les ménages avec des enfants (couple ou familles monoparentales) restent moins nombreux que les couples sans enfant. Les ménages d'une personne sont également en augmentation mais représentent un pourcentage moins important sur l'ensemble.

Ces ménages proviennent de différentes catégories socioprofessionnelles. En 2009 comme en 2014, les retraités représentent plus de 33% des ménages sur la commune devant les professions intermédiaires, et les cadres et professions intellectuelles supérieures. Ces données correspondent avec l'augmentation de la durée de vie, au fait que Seignosse ait un cadre de vie agréable et confirment les chiffres de l'augmentation des plus de 60 ans depuis 2009.

3. Les établissements scolaires

337 enfants sont scolarisés dans les 2 écoles de la commune :

Nom de l'école	Type	Nombre de classes	Nombre d'élèves 2017/2018	Nombre d'élèves 2018/2019
Le Grand Chêne	Primaire	8	206	199
Niveaux				
	Petite section		40	39
	Moyenne section		36	38
	Grande section		44	40
	CP		35	44
	CE1		51	38
Les 2 étangs	Elémentaire	5	131	148
Niveaux				
	CE2		54	53
	CM1		38	57
	CM2		39	38
Nombre total d'élèves			337	347

Ouverture d'une classe à la rentrée scolaire aux 2 étangs, soit un total de 14 classes.

Seignosse ne dispose pas de collège ou de lycée sur son territoire. Les collégiens sont principalement scolarisés dans les communes de Capbreton, Soustons et Saint-Vincent de Tyrosse. Les lycéens se rendent majoritairement à Capbreton, Saint-Vincent de Tyrosse, Dax et Saint-Paul-lès-Dax.

Les transports scolaires sont assurés par un prestataire extérieur. Deux cars sont mis en circuit, un pour le côté océan, un pour le Bourg. Depuis la rentrée 2012 / 2013, des points de ramassage ont été mis en place. Dans le passé, les conducteurs s'arrêtaient devant chacun des maisons des enfants utilisateurs.

4. Les activités périscolaires et extrascolaires

Le service enfance de la collectivité existe depuis 1997. L'accueil était ouvert uniquement pour les vacances d'été et pris en charge par les Francas. Le service périscolaire, déjà mis en place à l'époque, relevait de la compétence de la municipalité. Depuis 2005, ces services sont exclusivement municipaux. Au mois d'août 2014 a été créé l'Espace jeunes.

Pour accéder aux prestations périscolaires et extrascolaires, toutes les familles doivent y avoir inscrit leur(s) enfant(s). Cette démarche a lieu en mairie.

Activités	Fréquentation (moyenne/jour)
Activités périscolaires	
Accueil du matin (7h30-8h50)	12 maternels + 26 élémentaires = 38
Restauration scolaire (12h00-13h20)	100 maternels + 180 élémentaires = 280
Accueil du soir (16h30-18h30)	23 maternels + 39 élémentaires = 62
TAP (lundi et vendredi de 15h00 à 16h30)	85 maternels + 145 élémentaires = 230
Mercredis	
Périscolaire maternel (12h00-18h30)	24
Périscolaire élémentaire (12h00-18h30)	22
ALSH Adolescents (Espace jeunes) (14h00-17h00)	33 inscrits – 6 jeunes présents les mercredis

a) Accueil du matin : de 7h30 à 8h50

Les enfants d'âge primaire sont accueillis et encadrés par au moins deux animateurs sous la responsabilité d'un responsable périscolaire. Des ateliers sont à la disposition des enfants en fonction de leurs envies (coin lecture, jeux de société, dessins, etc.)

A la fin de l'accueil du matin, les élèves de maternelle sont accompagnés jusque dans les salles de classe. L'équipe d'animation est chargée de transmettre les informations nécessaires aux enseignants (présence ou non à la restauration et/ou au périscolaire le soir). Les élèves de CP, CE1 et ceux de l'école des Deux Etangs se rendent seuls dans leur classe respective dès qu'un enseignant est présent dans la cour pour les accueillir.

b) Pause méridienne avec restauration : de 12h00 à 13h20

Durant la pause méridienne, les enfants sont encadrés par des animateurs. La confection et la livraison des repas sont assurées par MACS. Tous les menus sont équilibrés et élaborés par une diététicienne.

Chaque repas contient 5 composantes :

- 1 entrée,
- 1 plat protidique (viande ou poisson),
- 1 accompagnement (féculents ou légumes verts),
- 1 produit laitier très régulièrement servi,
- 1 dessert,
- du pain est servi à chaque repas.

Ces derniers sont livrés en liaison froide et remis en température dans les offices des restaurants scolaires. Le service est géré par la commune de Seignosse.

La pause méridienne doit être réaffirmée comme un temps éducatif nécessaire permettant à l'enfant de se reposer et d'être sensibilisé à :

- éducation au goût et à une alimentation équilibrée,
- aux règles de bonne tenue à table, mais aussi sur l'ensemble du temps de la pause méridienne,
- être attentif à ses besoins individuels, tout en faisant attention à l'autre (se servir de la quantité dont on a besoin et que l'on peut manger, ...)

c) Accueil du soir : de 16h30 à 18h30

Les enfants bénéficient d'un goûter durant l'accueil du soir. Ce temps est encadré par au moins 2 animateurs. Des activités et jeux dont certains calmes sont organisés pour les enfants et en fonction de leurs envies.

d) L'accueil de loisirs L'île aux couleurs

L'accueil de loisirs primaire accueille les enfants :

- les mercredis de 12h00 à 18h30,
- durant les vacances scolaires de 8h00 à 18h30 (fermé durant les vacances de fin d'année).

A travers leurs actions, les équipes d'animation tendent à répondre aux objectifs du projet éducatif. Des plannings d'activités sont ainsi établis pour chaque période et permettent aux enfants un choix d'activités manuelles, physiques et sportives, d'expression, de sorties pédagogiques, de divers projets, de séjours, etc. Ces activités sont animées par les équipes ou par des intervenants prévus pour l'occasion.

Les enfants sont accueillis sur plusieurs sites en fonction des périodes. « L'île aux Couleurs » est utilisée pour les périodes de vacances d'automne, de printemps et d'été. Les locaux se situent sur Seignosse Océan, près de la plage des Estagnots. Ce lieu dispose d'une situation géographique très avantageuse. La plage des Estagnots ou le lac d'Hossegor sont facilement accessibles à pieds, ce qui favorise des sorties et/ou animations spécifiques. Les mercredis et durant les vacances scolaires d'hiver, l'accueil de loisirs « L'île aux Couleurs » se déroule dans les locaux périscolaires de l'école du Grand Chêne pour des raisons logistiques (restauration, transport).

Depuis la réforme des rythmes scolaires, l'accueil de loisirs est ouvert de 12H00 à 18H30 les mercredis et de 8H à 18H30 durant les vacances scolaires d'hiver. L'ALSH est fermé durant les congés scolaires de fin d'année. Une permanence, gratuite les mercredis scolaires de 12h à 12h30 est assurée pour les écoliers. Ce dispositif permet aux familles de disposer du temps nécessaire pour venir récupérer leur(s) enfant(s) après les cours. Les infrastructures de l'île aux couleurs sont aujourd'hui vieillissantes et ne permettent plus de gérer la restauration de manière satisfaisante. Aussi la Mairie envisage la construction d'un nouvel équipement qui, au-delà d'apporter le confort d'un équipement neuf, devra permettre la restauration en liaison froide avec salle permettant la remise en température et porter la capacité d'accueil à 100 enfants afin d'accompagner le développement démographique de la commune.

e) Les temps d'activités périscolaires

La ville a fait le choix de se reposer sur le décret sur 7 mai 2014 pour organiser les temps d'activités périscolaires sur 2 jours, à raison de 1H30 par jour. Cette disposition a permis, non seulement d'organiser des animations pédagogiques de meilleure qualité, mais aussi de disposer d'un encadrement suffisant ; encadrement que la commune n'aurait pu recruter en réduisant le temps d'enseignement, chaque soir de trois quart d'heure.

Jusqu'au 6 juillet 2018 ces temps avaient lieu les mardis et vendredis après-midi de 15h à 16h30. A la suite du Conseil d'école ayant voté la semaine scolaire de 4,5 jours, des échanges ont eu lieu avec l'équipe éducative et les représentants de parents d'élèves sur la pertinence des jours durant lesquels le temps d'enseignement est diminué. La communauté éducative a argué les études faites qui démontraient une

capacité d'attention faible en début de semaine, augmentant jusqu'en milieu de semaine puis diminuant en fin de semaine, que ces éléments avaient été constatés au sein des écoles de la commune.

Cette question a été abordée avec M. Wagnier, Inspecteur de la circonscription à l'occasion d'un rendez-vous initié par la commune. Monsieur l'Inspecteur de circonscription a fortement appuyé ces informations et notamment les choix qui pourraient être faits.

Madame Moindrot, Maire adjoint, a sollicité que ce point soit mis à l'ordre du jour du conseil d'école du 22 mars 2018. Ce conseil s'est largement prononcé en faveur de l'inversion des horaires du lundi et du mardi.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont mis en place afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Ce sont des temps non-obligatoires pour lesquels la ville ne demande aucune participation aux familles.

Les parents s'engagent sur la présence des enfants aux TAP ainsi qu'à respecter les objectifs du projet. Les enfants inscrits ne peuvent en aucun cas quitter les TAP avant 16h30. Les enfants sont inscrits dans les ateliers par ordre de retour de leur fiche d'inscription, puis suivant les places disponibles. Les enfants qui ne sont pas inscrits à ces ateliers, sont récupérés par leurs parents et leur sortie de l'école est définitive à 15h00.

f) L'accueil de loisirs adolescent

L'Espace jeunes (accueil de loisirs adolescent) accueille les jeunes :

- les mercredis et de 14h00 à 17h00,
- les samedis selon programme,
- durant les vacances scolaires de 14h00 à 17h00.

Cette structure est gérée par la responsable du service jeunesse et propose des actions aux jeunes en les positionnant comme acteur de leurs loisirs notamment au travers d'actions d'autofinancement.

La jeunesse n'a pas la frontière de l'âge de la majorité. Si cette dernière, dans un passé proche concernait les jeunes jusqu'à 25 ans, aujourd'hui la jeunesse se situe davantage jusqu'à 30 ans. D'autres services de la commune réalisent des actions liées à la jeunesse de façon cloisonnées (service évènementiel, services techniques, etc.).

Dans un objectif de mise en cohérence des actions de la jeunesse, la ville souhaite redimensionner l'espace jeune, non pas simplement pour la réalisation d'actions avec les mineurs, mais pour une gestion de la jeunesse dans son ensemble. C'est à cet effet que les dispositions suivantes sont prévues à la prochaine rentrée scolaire :

- création du service Jeunesse (avec en son sein l'Espace Jeunes) afin de lui donner une dimension plus globale et adaptée aux ambitions municipales,
- les missions de la Responsable de l'espace jeunes seront dédiées à 100 % à la jeunesse.
- les actions exclusivement liées à la jeunesse seront gérées au sein de ce service jeunesse (dispositif bourse au permis de conduire, lauréat du Baccalauréat, BNSSA, etc.).

Les jeunes ayant à plusieurs reprises formulé le souhait d'être accompagnés dans la réalisation de leurs devoirs, le service mène une réflexion sur la mise en place d'un dispositif qui pourrait répondre à cette demande.

g) Les enfants en situation de handicap

Les enfants en situation de handicap sont accueillis au sein des écoles, des structures périscolaires et extrascolaires de la commune. Sur les structures périscolaires et extrascolaires les enfants sont intégrés au collectif. Cet accueil spécifique se traduit en amont par une rencontre avec les parents et l'enfant afin de déterminer les conditions et possibilités d'accessibilité.

Dans le cadre des PAI médicaux ou alimentaires élaborés par l'Education Nationale, sur demande de la famille, la Ville valide ces derniers afin de permettre l'accueil de l'enfant sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Dans le cadre des PAI alimentaires, MACS organise les repas individuels lorsque ces derniers nécessitent l'éviction d'allergènes.

Si l'enfant n'est pas scolarisé au sein d'une école de la ville de Seignosse, un PAI ville sera élaboré.

h) La micro-crèche « l'Ilot câlins »

Cette structure petite enfance très récente répond à une attente des familles seignossaises. Cet équipement est géré par le biais d'une délégation de service publique (DSP), dont le délégataire est l'association Enfance Pour Tous (EPT).

La micro-crèche « L'île aux câlins » accueille un maximum de 10 enfants (de 2 mois et demi à 3 ans) en simultané par jour, et ce, jusqu'à leur rentrée en classe de petite section de maternelle. La structure qui compte 18 enfants inscrits, est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 19h. Les périodes de fermeture sont prévues à l'avance : une semaine durant les vacances de Noël, une semaine aux vacances de printemps, deux semaines en août. Néanmoins, certaines familles ont fait part de leur besoin de garde y compris durant l'été. Elles précisent que la fermeture estivale complique grandement leur organisation professionnelle.

Tout comme nos structures municipales, la micro-crèche dispose d'un projet éducatif rédigé par l'association. Le projet pédagogique n'a pas encore été instauré avec l'équipe pédagogique mais devrait voir le jour prochainement. C'est une structure conventionnée par la CAF et agréée par la PMI.

De mai 2017 à juin 2018, un projet autour de la musique a été mis en place grâce à une subvention de la CAF. Cette dernière a permis l'achat de matériel pour l'éveil musical, la venue d'intervenants, un déplacement à Pôle Sud. L'équipe pédagogique réfléchit à un nouveau projet afin de réitérer l'appel à projets de la CAF. Des partenariats nécessaires avec l'école, les accueils de loisirs primaire et adolescent devraient être mis en place afin de favoriser l'adaptation de l'enfant au passage à la maternelle et de favoriser les échanges et liens intergénérationnels.

L'équipe pédagogique est composée de quatre personnes dont trois à temps plein et la directrice sur 75% de face à face pédagogique et 25% d'administratif.

Les demandes d'inscription pour la rentrée 2018/2019 étaient au nombre de 36 et seules 5 familles ont été retenues. En effet, les enfants déjà présents conservent la priorité jusqu'à leur départ (entrée en maternelle, déménagement en dehors de la commune). Il est donc constaté que malgré l'ouverture de cette structure, les besoins en termes de garde du jeune enfant ne sont pas suffisants. C'est à cet effet que la ville a décidé de la construction d'une nouvelle micro-crèche en centre bourg.

i) Les équipements sportifs et culturels

Seignosse dispose d'un Hall des Sports où l'on trouve un dojo, un mur à gauche ainsi qu'une salle polyvalente. Le bâtiment subit actuellement des travaux d'agrandissement et de rénovation afin d'y accueillir les diverses associations ainsi que l'Espace jeunes de la commune, ce dernier étant localisé actuellement au bâtiment du Pouy. Le Hall des sports jouxte le stade de football, deux terrains d'entraînement annexes, les terrains de tennis (dont 2 terrains qui seront couverts d'ici la fin de l'année), le city stade construit en 2017 et un nouveau skate parc inauguré le 21 juin 2018. Le fronton prend place au cœur du Bourg. Les clubs sportifs profitent de ces installations pour proposer des activités aux adultes et aux enfants. Mais la plupart d'entre eux n'acceptent les enfants qu'à partir de l'âge de 4/5 ans.

Le terrain de golf 18 trous se situe entre le Bourg et l'Océan. Il est depuis mars 2018 en gestion par délégation de service public (DSP) pour une durée de 18 ans.

Certaines salles municipales sont mises à disposition pour des cours de danse (classique et moderne jazz).

Les clubs de surf ont connu une forte augmentation ces dernières années et attirent de plus en plus de jeunes. Des cabanes ont été installées pour certaines d'entre-elles près des plages. S'agissant des équipements culturels, une bibliothèque associative exerce au Bourg au sein de locaux prêtés par la commune. Elle ouvre ses portes uniquement le mercredi et le samedi après-midi. En juillet et août, c'est la bibliothèque d'été qui prend le relais sur Seignosse Océan, tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés.

La municipalité, par le biais du service animation culturelle, programme 2 à 3 fois dans l'année des spectacles familiaux : magie, humour, chant... et organise des animations diverses : nettoyage des plages, chasse aux trésors, marché de Noël...

Le parc aquatique « Atlantic Park » (plus grand parc aquatique des Landes) géré par DSP est un lieu important durant ses mois d'ouverture (juin à septembre). Il comprend 2 800 mètres carrés de bassins chauffés dont 25 mètres pour la pratique de la natation. Les toboggans adaptés à tout âge viennent compléter ce lieu familial.

L'aire de loisirs des Bourdaines propose d'accéder à un mini-golf gratuitement de juin à mi-septembre. C'est l'office de tourisme qui gère le prêt des balles et des clubs (sous caution). On y trouve également 3 courts de tennis et une structure de jeux pour enfants.

La ville a installé des aires de jeux pour enfants dans ses 5 quartiers : Centre bourg, Echo quartier, le Penon, les Bourdaines, le Frat. Cette démarche a permis un véritable maillage sur la commune.

Seignosse compte 59 associations dont le siège social est référencé sur la commune. Elles sont diverses : sportives (football, surf, rollers, sauvetage côtier, karaté, judo...), solidaires (handicap, protection des animaux, protection du littoral...), culturelles et créatives (bibliothèque, dessin, photo, patchwork...) ou encore « historiques » (anciens combattants, médaillés militaires, conjoints survivants...).

La diversité de ces associations permet à chacun de pouvoir trouver ce qui lui convient. Les enfants se dirigent principalement vers les activités sportives, les seniors vers des animations culturelles ou de loisirs créatifs. Une fois par an, est organisé le forum des associations. Ainsi toutes les associations qui le souhaitent y participent afin de présenter les actions qu'elles proposent et leur fonctionnement.

Globalement, la commune propose un large choix d'activités sportives auxquelles les enfants et les jeunes peuvent adhérer. Au niveau culturel, la commune accueille peu de spectacles. Il faut se rendre sur le territoire de la communauté de communes voir plus loin pour avoir accès à des événements culturels. L'absence de cinéma oblige les Seignossais à se déplacer vers les communes voisines. Pour les plus petits (maternels), très peu d'animations sont mises en place, hormis au sein de l'accueil de loisirs. Depuis 3 ans, l'espace jeunes propose lors de ses actions d'autofinancement des activités pour les 3/10 ans : ateliers cuisines, scientifiques, jeux. Il y a un contraste assez important entre les animations programmées en hiver et celles de l'été.

j) SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite de l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours et de demi. ▪ Accès sans participation financière à certaines activités (Atlantik Park, Bibliothèque, etc. ;) ▪ La communauté de communes met à disposition des malles pédagogiques. Les communes ayant opté pour la semaine scolaire de 4 jours et demi avec TAP sont prioritaires pour l'obtention de ces malles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les agents ne peuvent participer aux exercices d'évacuation et PPMS de l'école ▪ Les horaires du périscolaire et de l'ALSH ne sont pas harmonisés ▪ Le Restaurant de l'école du Grand Chêne est d'une grande résonnance, ce qui accentue de manière importante le bruit durant les repas. ▪ Rythmes inadaptés aux maternels ▪ Formation des agents

- Construction d'un nouvel ALSH et d'une nouvelle micro-crèche
- Bonne relation directeur d'école/responsables périscolaires



Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exercices de sécurité incendie et PPMS réalisés en commun entre l'école et avec la présence des responsables de l'enfance

Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disparition de fonds de soutien aux activités périscolaires ▪ Impossibilité pour les acteurs du PEDT de dégager du temps pour renforcer leur cohérence, leur concertation et la coordination des projets scolaires/périscolaires. ▪ Les communes ayant opté pour l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours pourraient bénéficier davantage de ressource que celles ayant opté pour 4 jours et demi, et ce du fait que le périscolaire du mercredi se déroulera sur toute la journée.

III. Public cible

Le présent projet vise le public de la petite enfance jusque la jeunesse, soit de 0 à 17 ans, et jusqu'à 25 ans dans le cadre du service jeunesse.

Public	Fréquentation (moyenne/jour) 2017-2018
Petite enfance	
Micro-crèche	10 simultanément – 18 inscrits
Maternels	
Accueil du matin (7h30-8h50)	11
Restauration scolaire (12h00-13h20)	97
Accueil du soir (16h30-18h30)	19
TAP (lundi et vendredi de 15h00 à 16h30)	85
Périscolaire mercredi maternel (12h00-18h30)	24
ALSH petites vacances (8h00-18h30)	18
ALSH grandes vacances (8h00-18h30)	30
Elémentaires	
Accueil du matin (7h30-8h50)	25
Restauration scolaire (12h00-13h20)	184
Accueil du soir (16h30-18h30)	35
TAP (lundi et vendredi de 15h00 à 16h30)	145
Périscolaire mercredi élémentaire (12h00-18h30)	21
ALSH petites vacances (8h00-18h30)	16
ALSH grandes vacances (8h00-18h30)	28
Adolescents – Espace jeunes	
ALSH Adolescents mercredi (14h00-17h00)	33 inscrits – 6 présents
ALSH Adolescents vacances scolaires (14h00-17h00)	33 inscrits – 12 présents

Le service jeunesse, nouvellement créé, prendra son essor à la prochaine rentrée scolaire. Il intégrera les jeunes adultes jusqu'à 25 ans et encadrera les services civiques.

1. Modalité de participation des enfants et des jeunes

a) Les enfants

Au sein de toutes les structures d'accueil de la commune, un fonctionnement participatif des enfants est visé, dans la mesure du possible, afin que ceux-ci soient acteurs de leur temps de loisirs.

Ils sont directement impliqués dans l'élaboration de la vie en collectivité, par la mise en place des règles de vie et du déroulement de la journée, ou du temps concerné. Pour cela, plusieurs méthodologies sont proposées par les animateurs :

- Établir des temps de concertation avec les enfants à différents moments de la journée : le matin avant la présentation de la journée, pour faire un bilan de la veille ou de la dernière animation, proposer et recueillir les nouvelles idées, pendant le repas, avant et après le début de l'atelier...
- Laisser le choix de faire ou de ne pas faire, en proposant en parallèle de l'activité des coins dessins, coloriages, lecture, jeux, « bullage ».....
- Offrir la possibilité de changer d'atelier (TAP) si l'on s'est trompé, dans la mesure du possible et des places disponibles. L'inscription se fait à la période, à raison de 5 périodes chaque année.
- Prendre en compte l'état du groupe ou de l'enfant et modifier, voire remplacer ce qui est prévu lorsque l'énerverment, la fatigue, le manque de motivation ou le besoin de se défouler sont ressentis ou exprimés.

b) Les jeunes

Les jeunes sont acteurs de leurs projets.

Ces derniers sont aujourd'hui principalement axés sur les séjours. Les jeunes mettent en place des groupes (souvent par âge) afin d'établir leur projet de séjour de vacances. Ils choisissent à la majorité une destination.

Sur plusieurs temps, ils se regroupent afin de choisir leurs activités, lieu d'hébergement... Tout en prenant conscience du budget que cela implique.

Afin d'être réellement acteurs, les jeunes sont sollicités sur la mise en place de financement (événements, subventions...). Sur ce financement ils doivent s'impliquer à leur mise en place, leur réalisation et leur bilan jusqu'à la réalisation de leur séjour.

Cela leur permet de s'investir sur un projet, de comprendre les démarches d'un projet, d'apprendre à rédiger des objectifs mais aussi de prendre confiance en eux notamment lors des présentations orales de leur projet pour les subventions.

Les jeunes proposent des activités sur des temps informels qui sont intégrées dans la mesure du possible au programme d'activités. Les projets mis en place sont menés accompagnés par des animateurs (parfois en partenariat avec MACS).

IV. PLACE DE DES PARENTS DANS LES STRUCTURES

Les parents ont une place centrale au sein des structures enfance et jeunesse et dans les démarches et actions qui concernent leurs enfants. Leur rôle est fondamental. Il s'agit de les conforter et de les soutenir dans leur rôle éducatif et de faciliter leur implication autour des questions d'éducation de leur enfant.

A cet effet, un accueil privilégié doit leur être réservé et une attention particulière notamment dans les échanges concernant leur enfant.

Des actions liées à la parentalité, notamment au travers du service jeunesse, seront construites autour de thématiques telles que la prévention, l'hygiène et la santé, les addictions, etc. Ces dernières pourront être organisées sous plusieurs formes : groupes de paroles, soirée-débats, conférences, etc.

V. PARTENAIRES DU PROJET

Au niveau de la commune, ce projet fait intervenir différents partenaires : des services municipaux, des associations, des autoentrepreneurs, etc.

Les autres partenaires institutionnels de la Ville sont l'Éducation Nationale, la DDCS, la Caisse d'Allocation Familiales des Landes, MACS.

VI. STRUCTURE DE PILOTAGE

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a été confiée à un Comité de pilotage. Il est mis en place afin de rassembler les acteurs éducatifs, veiller au suivi et à l'aboutissement des objectifs fixés ensemble et coordonner les actions multi partenariales sur le terrain : enseignants, élus, animateurs, parents d'élèves

Le comité de pilotage est composé de :

- Ville de Seignosse
 - Monsieur le Maire, Président du Copil
 - Madame Adeline MOINDROT, Maire Adjoint, Vice-présidente du Copil
 - Monsieur Arnaud GAREL, Directeur Général des Services
 - Monsieur Mathurin BIRBA, Responsable du Pôle Education Enfance Jeunesse, Pilotage du PEDT
 - Madame Laurence SOUBIRAN, Responsable du service enfance, Coordinatrice du PEDT
 - Madame Natacha DUCASSE, Responsable adjoint du service enfance
 - Madame Julie BEYRAND, Responsable du service jeunesse
 - Madame Clémentine Fort, responsable de la micro-crèche
 - Monsieur JOUHANET, Coordinateur des CMR des Landes
- Education nationale
 - Monsieur le DASEN
 - Monsieur l'inspecteur de Circonscription
 - Monsieur Bertrand SUBSOL, Directeur des écoles, nouvellement nommé
 - Mesdames et Messieurs les enseignants, un par niveau
- Les familles
 - Mesdames et Messieurs les représentants de parents d'élèves élus
- CAF
 - Monsieur Anthony TRIEAU, Conseiller technique
- DDCSPP
 - Monsieur Olivier SIBERCHICOT, Conseiller
- MACS
 - Madame Agnès ANDRIEU, animatrice jeunesse
- Les associations intervenantes
- Le conseil d'enfants périscolaire (réunion avant chaque COPIL)

Il se réunit au moins une fois par trimestre et en cas de besoin à la demande de ses membres.

La ville propose le calendrier suivant en fonction des disponibilités de chacune des parties :

- 1er COPIL, après les congés de la Toussaint (novembre). Il aura pour objectif de :
 - Présenter le PEDT tel que validé
 - Effectuer un premier bilan du fonctionnement
 - Recenser les problématiques relevées et d'y apporter des solutions pérennes
- 2ème COPIL, avant les congés d'hiver (février). Il aura pour objectif de :
 - Effectuer le bilan relatif au fonctionnement et évaluation des actions à mettre en place relevée lors du premier COPIL
 - Recenser les problématiques relevées et d'y apporter des solutions pérennes
- 3ème COPIL, à la mi-mai. Il aura pour objectif de :
 - Valider le bilan final

- Valider l'évolution du PEDT pour l'année suivante

Des commissions ou des sous-groupes de travail pourront être mis en place si la situation les rend nécessaires.

Le Conseil d'enfants périscolaire sera réuni avant chaque comité de pilotage. Le compte rendu de la séance sera porté à la connaissance des membres du comité de pilotage.

VII. SECURITE

Si l'épanouissement de l'enfant et sa réussite scolaire sont une priorité, la sécurité physique et morale de l'enfant, n'est pas moins primordiale. Elle doit être transversale à l'ensemble des démarches éducatives scolaires périscolaires et extrascolaires.

Il est impératif que chaque enfant ait les mêmes repères, autant que possible, lorsqu'il évolue dans la même structure et ce quel que soit le temps sur lequel il intervient.

C'est ainsi que les équipes éducatives et péri éducatives sont amenées à partager et structurer les processus d'évacuation incendie et de PPMS afin de garantir aux enfants la meilleure sécurité. Cette dernière ne peut avoir lieu qu'à la condition que des exercices répétés soient organisés et évalués.

De même, il est important que chaque équipe périscolaire et extrascolaire indique la manière dont il assure la sécurité des enfants au quotidien.

Devant les menaces liées aux attentats, la ville souhaite accentuer la sécurisation de ses écoles et structures d'accueil collectif de mineurs afin de prévenir toute situation. Cette démarche s'appuiera sur les recommandations de l'Etat et notamment de l'Académie de Bordeaux. En fonction du budget qui pourrait être alloué, une priorisation des mesures à prendre devra être établie.

VIII. INTENTIONS EDUCATIVES

1. Valeurs partagées

La ville de Seignosse s'est engagée dans la réforme des rythmes scolaires avec l'objectif d'une démarche qualitative de réussite éducative plaçant l'intérêt des enfants et de leurs familles au centre des préoccupations.

Ce projet vise à considérer l'enfant en tant qu'individu évoluant au sein d'un groupe. Cette notion de vie en collectivité doit être un atout au développement individuel à travers le respect du rythme de chacun, le respect du choix de l'enfant et la possibilité qu'il a de découvrir, de s'essayer et/ou de se perfectionner à diverses activités, au sein desquelles l'enfant pourra y trouver une forme de valorisation lui permettant de gagner confiance en lui et de se construire.

Au-delà de la volonté de trouver un rythme le plus adapté pour les enfants au regard des contraintes qui s'imposent, la ville attache une importance particulière à ce que la mise en place des temps d'activités périscolaires ne génère pas d'impact sur l'organisation des familles, en termes d'horaires.

Afin de favoriser l'égalité d'accès aux temps d'activités périscolaires, la commune a fait également le choix de ne demander aucune participation financière aux familles et de maintenir cette disposition.

Les ACM - Accueils Collectifs de Mineurs de la ville de Seignosse (périscolaire, ALSH, séjours de vacances, etc...) sont des entités éducatives au sein desquelles la sécurité physique et morale de chaque acteur (enfants, jeunes, parents, personnels encadrant et non-encadrant) doit être garantie. L'ensemble des projets pédagogiques périscolaires et extrascolaires doit être élaboré dans le cadre du Projet Educatif Territorial et Municipal. Le public y est accueilli sans aucune discrimination (sociale, raciale, culturelle et religieuse). Une

attention particulière est apportée aux enfants en situation de handicap afin de leur permettre la meilleure intégration qu'elle soit.

Les ACM et le PEDT s'inscrivent dans le cadre des valeurs de la République que sont la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité et la solidarité et ce dans le respect des droits de l'homme et du citoyen tout en réaffirmant les valeurs universelles des Droits de l'Enfant. Les encadrants feront prévaloir ces valeurs dans toutes leurs démarches éducatives

2. Les objectifs du PEDT et l'évaluation

La ville s'appuie, notamment sur l'évaluation du PEDT 2014-2017, le projet d'école 2016-20120 et l'analyse de l'état des lieux pour définir ses nouveaux objectifs éducatifs :

Objectif éducatif 1	Objectifs opérationnels	Attendus	Moyens	Critères
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la coopération et la concertation entre les différents acteurs de l'éducation (équipe éducative et péri-éducative, familles) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des temps d'échanges scolaire périscolaire et extrascolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Meilleure coordination entre temps scolaire, temps périscolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réunions périscolaire-scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Au moins une réunion périscolaire - scolaire par trimestre
		<ul style="list-style-type: none"> ○ Meilleure complémentarité entre temps scolaire, temps périscolaires et temps extrascolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réunions péri et extrascolaire-familles 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Au moins une réunion périscolaire - familles par trimestre
	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux communiquer et expliquer les différentes interactions. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Meilleure compréhension de la démarche et de l'intérêt des actions mises en place 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Programme d'activités TAP, des mercredis périscolaires et des ALSH vacances scolaires ✓ Flyers d'informations ✓ Portail famille internet ✓ Réunions familles 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un programme d'activités pour chaque période ❖ Un flyer d'information à chaque rentrée ❖ Une réunion d'informations de rentrée pour les familles à partir de la première année

Objectif éducatif 2	Objectifs opérationnels	Attendus	Moyens	Critères
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la cohérence éducative entre le projet d'école et les projets péri et extrascolaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place de règles de vie communes au sein de l'école, quel que ce soit le temps de l'enfant, 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les enfants auront des repères communs au sein de l'école quel que soit le temps concerné. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réunions périscolaire/scolaire ✓ Affichage des règles ✓ Communication aux familles 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Règles de vie communes établies la première année
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le cadre de fonctionnement des temps péri et extrascolaire et notamment du temps 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les enfants vivront plus sereinement leurs temps péri et extrascolaires 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaboration d'un règlement intérieur des temps périscolaires et 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le règlement intérieur est créé la première année et diffusé à toutes les familles dont les

	de la pause méridienne		extrascolaires plus adapté ✓ Communication aux familles	enfants sont scolarisés
	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les enfants lors des transitions scolaires et périscolaires au changement de rythme et de cadre Créer des passerelles facilitatrices et sécurisantes du passage entre la petite enfance et la maternelle, la maternelle et l'élémentaire, l'élémentaire et l'adolescence plus adapté 	<ul style="list-style-type: none"> Les enfants ont un passage de niveau le plus souple et le plus sécurisant possible 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Signature d'une convention Ville-EPT-EN pour le passage de la crèche à la maternelle ✓ Animations péri et extrascolaires intergénérationnel les : <ul style="list-style-type: none"> - Petite enfance/maternelle - maternelles/élémentaires - élémentaires/adolescents 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Au moins une rencontre crèche (futurs PS) et PS de maternelle (enfants et professionnels) au moins de juin de chaque année) ❖ Au moins 2 temps communs auront lieu lors des temps périscolaires. <ul style="list-style-type: none"> - Entre maternelles (GS) et élémentaires - entre élémentaires (CM2) et adolescents
	✓ Formation des adultes en relations avec les enfants	<ul style="list-style-type: none"> un cadre d'évolution des enfants serein et mieux expliqué et un mode de relation éducative plus adapté. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise place de formations sur <ul style="list-style-type: none"> - la relation éducative - La communication non violente - L'organisation d'un accueil de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Au moins une session BAFA organisée pour les agents non diplômés et en cours de formation ❖ Une formation spécifique adaptée aux besoins de chaque agent en encadrement d'enfants
	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les ressources du territoire au profit des enfants et des jeunes accueillis, Créer un répertoire du partenariat local et déterminer le type de collaboration possible 	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure participation du tissu associatif local au PEDT 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réunion avec les partenaires intéressés 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ La réunion a lieu la première année

Objectif éducatif 3	Objectifs opérationnels	Attendus	Moyens	Critères
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'implication des familles dans le parcours 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les familles dans leur rôle de parents 	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure participation des familles dans les actions qui concernent leurs enfants 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de rencontres thématiques, partage d'expériences, conférences 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ En fonction de la programmation qui sera réalisée.

éducatif de leur enfant	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la communication auprès des parents 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les familles sont informées de manière efficace et régulière 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Portail familles internet ✓ Création et diffusion de programmes d'activité et d'information 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Communication des programmes d'activités TAP avant chaque période ❖ Communication des programmes d'activités Mercredi et ALSH avant chaque période
--------------------------------	--	--	--	---

Objectif éducatif 4	Objectifs opérationnels	Attendus	Moyens	Critères
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'expression des enfants et des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux enfants et aux jeunes de donner leur avis 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les enfants et les jeunes sont acteurs de ce qui les concerne ○ Ils donnent leur avis ○ Ils participent aux débats 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Démarche explicative pédagogique des encadrants 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ la démarche pédagogique est intégrée au projet pédagogique de l'ALSH et du périscolaire
			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place de régulation le mercredi et pendant les vacances scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Chaque mercredi et tous les jours de vacances scolaires
			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place de système d'expression (boite à idées, mur d'expression, etc...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ La démarche formalisée de recueil de l'expression des enfants est mise en place 1 fois par trimestre
			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fonctionnement du conseil d'enfants périscolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réunion du conseil d'enfants périscolaire 1 fois par trimestre

Objectif éducatif 5	Objectifs opérationnels	Attendus	Moyens	Critères
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir la sécurité physique et morale des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des exercices d'évacuation incendie et de PPMS 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les enfants auront des repères pour évacuer ou se confiner le plus efficacement possible 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des exercices d'incendie sur des temps périscolaires et extra scolaires différents ✓ Mettre en place un exercice PPMS sur des temps périscolaires différents 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réalisation d'un exercice incendie par période ❖ Réalisation d'un exercice PPMS par trimestre
	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre des exercices d'évacuation incendie et PPMS en commun scolaire/périscolaire 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence des agents du périscolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réalisation d'au moins un exercice en commun scolaire/périscolaire
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de la démarche éducative 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les enfants bénéficieront d'un mode de relation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Indiquer au projet pédagogique la démarche éducative mise en 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ La démarche éducative est intégrée au projet pédagogique des

		éducative plus adapté	œuvre par l'équipe	structures et évaluée
	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre encore plus sûres les écoles et les structures d'accueil collectif des mineurs 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les structures de mineurs sont plus sûres face aux menaces potentielles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ S'appuyer sur la recommandation de l'Etat liées à Vigipirate 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ A déterminer en fonction des priorités qui seront établies par la ville

Ce nouveau PEDT s'inscrit dans une démarche qualitative d'amélioration de nos fonctionnements qui doivent pouvoir contribuer à mettre en cohérence nos pratiques de manière structurée et efficace.

A cet effet, il est nécessaire d'identifier des temps au sein desquels les différents acteurs et notamment l'équipe éducative et l'équipe péri éducative peuvent organiser préparer, mener et évaluer les actions.

Au minimum une réunion de 2 heures par trimestre, réunissant chacun des acteurs, notamment pour les enseignants, dans le cadre de leurs 108 heures annuelles de concertation, serait de nature à permettre la concertation, le suivi et l'évaluation du projet.

IX. MODALITE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DES FAMILLES

Les familles sont informées des services mis à leur disposition à travers la gazette municipale, le site de la Ville, les panneaux lumineux d'informations municipales, des plaquettes et courriers envoyés aux domiciles et directement sur les structures par le personnel encadrant ainsi que via les cahiers de correspondance des élèves.

La consultation des familles est organisée au travers des questionnaires ou par le relais des représentants des parents d'élèves.

X. OUTILS DE L'EVALUATION

1. Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Afin de mener convenablement la réforme des rythmes scolaires, dont l'intérêt principal est celui des enfants, le PEDT sera évalué à travers des outils d'évaluation spécifiques. Divers moyens d'évaluation seront mis en place :

- Des réunions du comité de pilotage seront organisées afin de suivre la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et permettront donc de modifier, de réajuster, si nécessaire, certains paramètres du PEDT.
- L'observation des comportements des enfants est capitale car cette information permettra de savoir si l'un de ses objectifs fondamentaux est rempli : mettre en place une organisation du temps scolaire respectueuse des rythmes des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire.
- Les échanges formels et informels entre les différents acteurs, notamment avec le directeur des écoles, seront de nature à alimenter les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'évaluation.
- Des questionnaires familles et enfants pourront permettre de recueillir l'avis de ces derniers.

XI. MODALITE D'ORGANISATION GLOBALE DU PEDT

1. Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Afin de développer la complémentarité avec l'école, le PEDT s'articulera avec le projet d'école 2016-2020, sur la base du socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu à l'article D. 122 1 du code de l'éducation, et notamment de ses 5 domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire.

N°	Domaine	Type
1	Les langages pour penser et communiquer	Ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps
2	Les méthodes et outils pour apprendre	Ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages
3	La formation de la personne et du citoyen	Ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles
4	Les systèmes naturels et les systèmes techniques	Ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes
5	Les représentations du monde et l'activité humaine	Ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde

Le PEDT s'articulera également avec la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) qui permet, avec le soutien important de la CAF, d'organiser des activités de qualité, accessibles à tous durant le temps libre des enfants et des jeunes.

Le Projet Educatif Territorial s'inscrit dans le cadre de la prochaine rédaction du Projet Educatif Ville. A cet effet, les missions de la coordinatrice doivent permettre la mise en cohérence des fonctionnements des accueils périscolaires et extrascolaires.

Enfin, ce temps sera en articulation avec le dispositif un fruit pour la récré. Ce programme permet de financer sur des fonds européens des achats de fruits et légumes destinés à être consommés par les enfants, dans l'école et en dehors des repas. Complément de la démarche de l'éducation nutritionnelle que la ville prône, notamment durant la pause méridienne, il permet de donner le goût et le plaisir de manger des fruits et des légumes aux plus jeunes, de faire connaître la diversité des productions de fruits et légumes en France, et participe ainsi pleinement à l'éducation à l'alimentation. A cet effet, un accompagnement pédagogique au moins une fois par trimestre, est réalisé dans la période de distribution des fruits et légumes et des explications régulières sont données aux enfants.

2. Pour les enfants d'âge maternel

Une attention particulière doit être apportée pour les enfants de petite section et d'âge maternel :

- mise en place de repères spatio-temporels (affichage, etc.),

- mise en place de repères humains. (ATSEM, animateur référent présent à tous les temps périscolaires de la journée et en ALSH,
- mise en place d'ateliers tournants de courte durée et répondant à ses besoins : arts plastiques, motricité, jeux (individuels et collectifs), expression,
- les plus petits sont couchés : si un enfant ne dort pas ou se réveille, il est accompagné pour intégrer l'un des ateliers proposés. Si un enfant dort, c'est qu'il a besoin de repos. Les animateurs le laisseront dormir ou l'installeront dans un espace repos au sein de leur atelier. La limite étant l'heure à laquelle les parents viennent le reprendre.

3. Pour les enfants d'âge élémentaire

Pour les périodes suivantes, différents types d'actions éducatives sont proposées par les animateurs, conjointement avec les intervenants et les associations.

- Activités culturelles et les artistiques
 - Initiations au théâtre, à la musique, à la danse ou à la sculpture, activités culinaires
- Activités physiques et sportives
 - Parcours de motricité, pratiques de l'esprit d'équipe, initiations et découverte de différents sports et jeux collectifs, relaxation.
- Activités scientifiques
 - Activité scientifique autour du vent, de l'espace, expériences scientifiques
- Activités de sensibilisation à l'environnement et au développement durable
 - Activités ludiques de préventions et de découverte sur le tri, le développement durable, la nature, chasse au gaspillage
- Activité de prévention
 - Sécurité routière, les accidents domestiques, addictions, les dangers d'internet, secourisme,
- Les activités éducatives et ludiques
 - Activités manuelles, fabrication de jeux et jouets, pratique des jeux de société et de stratégie, ateliers nutrition.

Si un enfant souhaite dormir, c'est qu'il a besoin de repos. Les animateurs le laisseront dormir ou l'installeront dans un espace repos au sein de leur atelier. La limite étant l'heure à laquelle les parents viennent le reprendre.

Les activités seront proposées en lien avec les locaux disponibles dans chaque école

Les équipements sportifs à proximité des écoles seront mis à disposition afin de permettre une pratique adaptée dans de bonnes conditions. De même que des déplacements sur des sites externes auront lieu pour les activités spécifiques (golf, surf, etc.).

L'ensemble des actions mis en place doit trouver une cohérence tant sur le plan périscolaire que sur le plan extrascolaire avec le présent PEDT. La complémentarité avec l'école, lorsqu'elle est possible, doit orienter ces actions, notamment dans le cadre des accueils extrascolaires.

XII. GLOSSAIRE

AL	Accueil de loisirs
ALSH	Accueil de loisirs sans hébergement
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CIAS	Centre intercommunal d'action sociale
CMR	Centres Musicaux Ruraux

DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DGS	Directeur Général des Services
EPT	Association Enfance Pour Tous
MACS	Maremne Adour Côte Sud
PAI	Projet d'accueil individualisé
PEDT	Projet EDucatif Territorial
Pôle EEJ	Pôle Education Enfance Jeunesse
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sureté
PSEJ	Prestation de Service Enfance Jeunesse
SJM	Ville de Saint-Jean-de-Marsacq
SMG	Ville de Saint-Geours de Maremne
TAP	Temps d'activités Périscolaires

Signatures :

Lionel Camblanne
Maire de Seignosse
Conseiller départemental

Monsieur le Directeur départemental
Direction départementale de la cohésion sociale

Monsieur l'Inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux de l'Education nationale